

MGL7810

Sujets spéciaux en génie logiciel I : Design d'interaction et expérience utilisateur

Plan de cours

Responsable(s) du cours

Coordination : TRUDEL, Sylvie

PK-4720

trudel.s@uqam.ca

<https://professeurs.uqam.ca/professeur/trudel.s/>

Enseignement :

VIAL, Stéphane

DE-4225

vial.stephane@uqam.ca

Groupes : 010

Description officielle

Objectifs

Présenter et diffuser aux étudiants des sujets de pointe ou en émergence dans le domaine du génie logiciel.

Sommaire du contenu

Présentation de sujets d'intérêt majeur dans le domaine du génie logiciel et familiarisation avec les derniers développements technologiques dans un ou plusieurs domaines de pointe ou en émergence. Les sujets spéciaux seront déterminés avant les inscriptions de chaque trimestre.

Description générale

Ce cours est une introduction à la théorie et à la pratique du design d'interaction. Il permet de s'initier à la pratique du design d'interfaces à la fois du point de vue fonctionnel et du point de vue visuel, en plaçant l'expérience utilisateur au centre du processus de conception. À la fin du cours, l'étudiant-e sera apte à réaliser des prototypes d'interfaces web et mobiles conformes aux principes du design d'expérience utilisateur.

Sommaire du contenu

Notions de base en design d'interaction. Prototypage rapide d'interfaces. Design fonctionnel centré sur l'utilisateur. Utilisabilité du web et lois de l'UX (User eXperience). Le processus de design UX. Principes et méthodes de la recherche utilisateur. Le beau et le design émotionnel. Design graphique d'interfaces et principes du design UI (User Interface). Styles et systèmes de design. Tests utilisateur. Écoconception web. Réalisation de prototypes graphico-interactifs et de prototypes html/css. Savoir communiquer un projet.

Objectifs

But du cours

De façon générale, le cours vise à permettre aux étudiantes et aux étudiants de :

1. s'initier à la pratique du design interactif,
2. comprendre la conception centrée sur l'utilisateur,
3. développer une créativité interactive personnelle,
4. aborder la conception d'interfaces de manière responsable,
5. connaître les fondements du design UX/UI.

Compétences visées

À la fin de ce cours, l'étudiante ou l'étudiant sera capable de :

1. utiliser les concepts, outils et méthodes du design d'interaction,
2. réaliser des prototypes et créer des expériences interactives,
3. prendre en compte l'expérience utilisateur et conduire des tests d'utilisabilité,
4. communiquer un projet interactif.

Approche pédagogique

Volet théorique

Le volet théorique est développé pendant la première partie du cours. Il permet d'étudier et comprendre les concepts et savoir-faire fondamentaux du design d'interaction.

Volet pratique

Le volet pratique est développé pendant la seconde partie du cours, en classe et après la classe. Il est constitué d'activités, exercices et projets. Les exercices et les projets font l'objet d'une remise qui est évaluée.

Logiciels spécifiques

Figma pour le prototypage d'interfaces

Figma est un logiciel de design UX/UI destiné au prototypage de sites web, d'applications mobiles et d'interfaces. Il est utilisé pour toutes les remises du cours. Utilisez la version web et installez l'app mobile [figma](#).

Slack pour la communication individuelle et les annonces au groupe

Slack est une plateforme de communication instantanée. Elle est utilisée pour les communications individuelles, les annonces au groupe et rester en contact. Téléchargez et installez l'appli [Slack](#).

Padlet pour les remises des travaux

Padlet permet de créer des tableaux d'affichage en ligne.

Pour effectuer vos remises, rendez-vous sur le mur collaboratif [Padlet](#).

Remises

Exercices ("Ex")

Les exercices sont des travaux de courte durée, ponctuels, simples. Leur finalité est centrée avant tout sur l'apprentissage pratique. L'accent est mis sur l'effort et l'exploration. La pondération est réduite.

Projets ("PJ")

Les projets sont des travaux de plus longue durée et plus complexes. Leur finalité est la mise en pratique des connaissances en situation réelle. L'accent est mis sur la qualité du résultat en termes de design. La pondération est élevée.

Les critères d'évaluation sont précisés en cours pour chaque remise.

Évaluation

Court nom	Élément	Pondération
Ex1	Prototype simple	10%
PJ1	Site web	30%

Court nom	Élément	Pondération
PJ2	Application mobile	30%
PJ3	Projet final	30%

Cheminement

Le calendrier ci-dessous est susceptible d'évoluer.

#	Date	Thème	Remise
01	11 sept.	Présentation du cours	
		Le design d'interaction	
02	18 sept.	Le prototypage rapide.	Ex1 (A).
03	25 sept.	L'expérience utilisateur (UX)	Ex1 (B)
		Lancement Pj1.	
04	02 oct.	Jour d'élection**	
	Travail à distance	L'expérience visuelle (UI)	
		Travail sur le Pj1	
05	9 oct.	Jour férié**	
06	16 oct.	Retour sur les cours précédents	
		Suivi des projets (rencontres)	
07	23 oct.	Présentations Pj1	Pj1
08	30 oct.	Tests utilisateur	
		Lancement Pj2	
09	06 nov.	Processus et communication.	
10	13 nov.	Suivi des projets (rencontres)	
11	20 nov.	Présentations Pj2	Pj2
12 *	27 nov.	Design d'interaction bas carbone	
		Lancement Pj3.	
13 *	04 déc.	Engagement et motivation	
14	11 déc.	Suivi des projets (rencontres)	
15	18 déc.	Présentations Pj3	Pj3

- Période d'évaluation des enseignements par les étudiantes, les étudiants.

Évaluation

Barème de notation

L'attribution de la note totale se fera selon l'échelle suivante :

Note	Valeur	Intervalle
A+	4,3	91 à 100 %
A	4,0	86 à 90 %
A-	3,7	81 à 85 %
B+	3,3	78 à 80 %
B	3,0	74 à 77 %
B-	2,7	71 à 73 %
C+	2,3	66 à 70 %
C	2,0	61 à 65 %
E	0,0	moins de 61%

Communication des résultats

Les notes seront disponibles sur le Portail étudiant de l'UQAM : <https://portailétudiant.uqam.ca>. Chaque étudiant.e recevra également des commentaires individualisés sur ses travaux verbalement et/ou par courriel.

Échec

La note finale *Échec* pourra être donnée : - à tout étudiante, étudiant, ne fournissant pas l'effort minimum exigé ; - à la suite de trois (3) absences non justifiées ; - à la suite de retards ou départs prématurés cumulatifs ; - à la suite de non-respects répétés du processus et des règles de travail ; - suite à la remise trop tardive des travaux, en partie ou en totalité.

Information sur les Services à la vie étudiante

Services. Les services à la vie étudiante accompagnent les étudiantes et les étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire.

Bureau. Bureau des services-conseils (**soutien psychologique, bien-être aux études, information scolaire et insertion professionnelle, orientation, emploi**) : pour prendre rendez-vous, communiquez au 514 987-3185 ou par courriel à services-conseil@uqam.ca.

Aide financière. Bureau de l'**aide financière** : pour prendre rendez-vous, écrivez à aidefinanciere@uqam.ca.

Bourses d'études. Concernant les **bourses**, pensez à consulter Le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) et écrivez à bourse@uqam.ca pour toute question.

Informations générales. Consultez les informations et l'ensemble des coordonnées et services offerts par les Services à la vie étudiante à l'adresse suivante : vie-etudiante@uqam.ca.

Politique d'absence aux examens

Reprise d'examen. L'autorisation de reprendre un examen en cas d'absence est de **caractère exceptionnel**. Pour obtenir un tel privilège, l'étudiant.e doit avoir des motifs sérieux et bien justifiés.

Conflits d'horaire. Il est de la responsabilité de l'étudiant.e de ne pas s'inscrire à des cours qui sont en conflit d'horaire, tant en ce qui concerne les séances de cours ou d'exercices que les examens. **De tels conflits d'horaire ne constituent pas un motif justifiant une demande d'examen de reprise.**

Procédure. L'étudiant.e absent.e lors d'un examen doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'examen, présenter une demande de reprise en utilisant le formulaire prévu, disponible sur <http://info.uqam.ca/repriseexamen/>.

Pièces justificatives. Dans le cas d'une absence pour raison médicale, l'étudiant.e doit joindre un certificat médical original et signé par le médecin décrivant la raison de l'absence à l'examen. Les dates d'invalidité doivent être clairement indiquées sur le certificat. Une vérification de la validité du certificat pourrait être faite. Dans le cas d'une absence pour une raison non médicale, l'étudiant.e doit fournir les documents originaux expliquant et justifiant l'absence à l'examen ; par exemple, lettre de la Cour en cas de participation à un jury, copie du certificat de décès en cas de décès d'un proche, etc. Toute demande incomplète sera refusée. Si la direction du programme d'études de l'étudiant.e constate qu'un.e étudiant.e a un comportement récurrent d'absence aux examens, l'étudiant.e peut se voir refuser une reprise d'examen.

Pour plus d'informations. Consulter la page <http://info.uqam.ca/politiques>.

Règlement numéro 18 sur les infractions de nature académique (extraits)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche ;
- Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements :

- <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/eviter-plagiat>
- <http://r18.uqam.ca/>

Politique no 16 visant à prévenir et combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour consulter la politique no 16

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir de l'aide, faire une divulgation ou une plainte

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour obtenir la liste des services offerts à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM

<https://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514-987-3185
Local DS-2110

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM

514 987-0348
calacs@uqam.ca
<http://trevepourelles.org>

Service de la prévention et de la sécurité

514-987-3131

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiant.e.s en situation de handicap

Politique. Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiant.e.s en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Responsabilité de l'étudiant.e. Il incombe aux étudiant.e.s en situation de handicap de rencontrer les intervenant.e.s (conseiller.ère.s à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiant.e.s en situation de handicap, professeur.e.s, chargé.e.s de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Service d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap. Le Service d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiant.e.s. Il est fortement recommandé aux de se prévaloir de ces services afin de réussir ses études, sans discrimination. Pour plus d'information, visiter le site de ce service : <https://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Il est important d'informer le SASESH de votre situation le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Par courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <https://vie-etudiante.uqam.ca/>